

Le GRETA vous accompagne

Personnes en situation de handicap

**L'APPRENTISSAGE
AMÉNAGÉ**



L'APPRENTISSAGE AMÉNAGÉ : APPRENDRE UN MÉTIER AVEC DES AMÉNAGEMENTS ADAPTÉS

L'apprentissage aménagé facilite l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap, en proposant des conditions d'apprentissage ajustées.



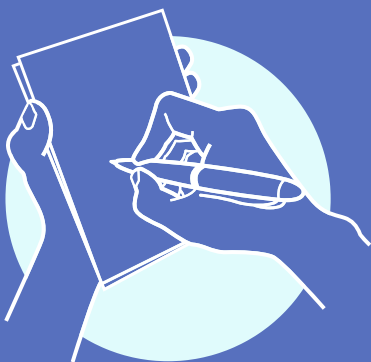
QU'EST-CE QU'UN APPRENTISSAGE AMÉNAGÉ ?

Une formation identique, avec des adaptations personnalisées

Exemples d'aménagements possibles :



- Textes agrandis,



- Aide à la prise de notes,



- Outils numériques facilitant la lecture ou l'écriture.



LE MÊME DIPLÔME POUR TOUS

Le parcours s'adapte, mais le diplôme reste le même



Mêmes cours,



Mêmes compétences à valider,



Mêmes examens.



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne de 16 ans ou plus avec une reconnaissance liée au handicap

	RQTH	Statut de travailleur handicapé
	AAH	Allocation financière
	CMI	Carte de mobilité et d'accès aux droits
	PCH	Aide pour compenser les besoins liés au handicap
	PPS	Plan personnalisé pour la scolarité
	Pension d'invalidité	Aide financière en cas de capacité de travail réduite

Les documents peuvent être fournis avant ou pendant la formation.



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE AMÉNAGÉ

Un contrat flexible et sans limite d'âge



Signable dès 16 ans, sans limite d'âge



Possibilité d'allonger la durée d'un an si besoin.



Laisser à chacun le temps d'apprendre à son rythme.



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE AMÉNAGÉ

Un contrat flexible et sans limite d'âge



Logiciels adaptés

- Écrire, agrandir le texte
-



Documents adaptés

- Supports accessibles
-



Aide humaine

- Accompagnement en centre ou en entreprise
-

